

PROCEDURE DE DELIVRANCE D'UN TITRE DE TRANSPORT NATIONAL OU INTERNATIONAL

- Demande de l'intéressé(e) en précisant les dates de départ et de retour.
- Emission d'un bon de commande.
- Justificatifs :
 - . Pour l'international : attestation de stage et avis favorable du CS.
 - . Pour le national : invitation, ordre de mission, acceptation de communication et fiche annonce de la manifestation scientifique.
- Les billets seront établis avec des **dates fermes** telles que proposées par l'intéressé.
- Les billets seront établis sans escale d'un point « A » vers un point « B » à l'exception des pays non desservis par ligne directe.
- Les pénalités de changement de date seront supportées par l'intéressé.
- Tout billet non utilisé doit être signalé et restitué avant sa date d'expiration ; En cas de non-respect de cette clause, le montant du billet sera imputé sur le salaire de l'intéressé.
- La souche de billet doit être obligatoirement remise au retour.